



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la Présidente

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail s'est réuni le 19 mars 2010, sous la présidence de M^{me} Farani Azevêdo et en présence de M. Daniel Funes de Rioja et de M. Roy Trotman, respectivement porte-parole des employeurs et porte-parole des travailleurs.
2. Le groupe de travail était saisi d'un document concernant l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration¹. Le document en question rend compte des débats de la première réunion du groupe de travail, qui s'est tenue en novembre 2009, des consultations tripartites des 11 et 12 février 2010, ainsi que de la discussion d'un petit groupe consultatif qui s'est réuni le 2 mars 2010. Une première version du document, consultée et commentée par tous les groupes ainsi que par le groupe de travail, a été considérée comme un excellent point de départ pour la discussion. La méthode utilisée pour l'établissement de ce document est un modèle de coopération et de transparence. Les trois groupes approuvent la conception des attributions et des fonctions du Conseil d'administration énoncée dans la partie A du document. Ils considèrent que le débat est loin d'être clos et qu'il convient de poursuivre l'examen de l'ensemble des documents et des propositions qui ont été soumis pendant les consultations.
3. Un consensus s'est établi sur le fait que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable doit rester le point d'ancrage de la réforme et que le but de celle-ci doit être de renforcer la capacité du Conseil d'administration d'assumer pleinement ses diverses fonctions – gouvernance, orientations stratégiques et activités normatives. La dernière réforme du Conseil d'administration date de 1993: le monde a changé depuis, et l'Organisation doit de ce fait veiller à ce que ses mécanismes de gouvernance lui permettent de faire face aux défis de notre époque.

¹ Document GB.307/WP/GBC/1.

4. Les orateurs sont favorables, soit à la première des deux approches présentées dans le document, à savoir celle qui propose un réexamen de la structure des commissions visant à améliorer la gouvernance et à assurer une prise en compte effective des quatre objectifs stratégiques, soit à la seconde, qui élabore une réforme plus fondamentale, soit à une formule consistant à combiner les éléments des deux approches. Le groupe de travail convient que les deux approches ne s'excluent pas et que rien ne s'oppose à ce que l'on reprenne les éléments de l'une et de l'autre pour opérer une synthèse acceptable. Le sentiment général est que la discussion sur la structure doit se focaliser sur le contenu des réunions. Les travailleurs insistent sur le fait que la réforme du Conseil d'administration ne doit pas compromettre la fonction normative de l'Organisation.
5. En tant que synthèse de la première approche et de la seconde, une troisième approche est proposée, qui consisterait à répartir les activités du Conseil d'administration sous trois rubriques: les questions stratégiques; les questions concernant les ressources, la programmation et la mise en œuvre; les questions juridiques et normatives. Un quatrième volet pourrait être envisagé pour l'adoption officielle des décisions et l'accueil des invités de haut rang, selon la pratique actuelle du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Le groupe de travail estime que cette approche mérite un examen plus approfondi.
6. Les trois groupes se sont déclarés favorables à une amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour du Conseil d'administration auquel les coordonnateurs régionaux seraient associés. *Il résulte de ce consensus que le Bureau organisera des consultations tripartites avec les secrétariats des groupes employeur et travailleur et avec les coordonnateurs régionaux au sujet de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil d'administration qui se tiendra en novembre 2010.*
7. Il a été largement reconnu que les critères de classification des documents devraient être réexaminés. Il faudra continuer de soumettre au Conseil d'administration certains documents présentés pour information, quand bien même l'on adopterait un nouveau système de classification prévoyant d'autres modalités d'examen pour les questions ne nécessitant pas de décision. L'insertion dans les documents du Conseil d'administration d'un *résumé* ou *fiche analytique* qui mentionnerait les implications stratégiques, financières et administratives des questions traitées ainsi que tous les points appelant une décision a également été largement soutenue.
8. Une proposition a été faite par le groupe africain d'établir, au sein du Bureau, une structure qui permette au groupe gouvernemental de bénéficier d'un soutien plus large que ce n'est actuellement le cas par le truchement du système de liaison avec les coordonnateurs régionaux. Les gouvernements ont soutenu cette proposition. Les employeurs se sont déclarés favorables à cette idée, estimant qu'une telle initiative ne pourrait que renforcer le tripartisme. Les travailleurs ont également exprimé leur appui à cette structure. La forme exacte qu'elle pourrait prendre restait à définir et devait être discutée de façon plus approfondie.
9. Toutes les parties jugent nécessaire de formuler des propositions concrètes. L'élan impulsé par le groupe de travail est important et devrait être maintenu, étant entendu qu'on devrait s'en tenir à un processus d'évolution. Le groupe de travail estime que le processus doit se poursuivre et qu'il faut prévoir à cet effet autant de consultations informelles que nécessaire avant la session du Conseil d'administration de novembre 2010. Dans un premier temps, il importe d'associer à ces consultations les coordonnateurs régionaux et les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. D'autres débats pourraient être organisés au cours de la 99^e session (juin 2010) de la Conférence internationale du Travail ou avant.

- 10. *Le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Bureau de soumettre à des consultations tripartites, sans exclusive et de façon transparente et exhaustive, le processus d'établissement de l'ordre du jour, et d'organiser des consultations tripartites informelles en vue d'élaborer d'autres propositions pour la réforme du fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, qui seront soumises à la réunion du groupe de travail en novembre 2010.***

Genève, le 23 mars 2010.

Point appelant une décision: paragraphe 10.